

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 mai 2018



À UNE **SÉANCE** ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2018, à la salle du Conseil, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel et monsieur René Vaillancourt

EST ABSENT : Monsieur Marc Hurtubise

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers, madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018
- 3 **MOT DE BIENVENUE**
- 4 **FINANCE**
 - 4.1 Rapport financier 2017 - Dépôt.
- 5 **VOIRIE**
 - 5.1 Rechargement et pavage la section du chemin de la Montagne s'étendant de l'intersection du chemin des Sommets à l'intersection avec le chemin Fontaine - Octroi du contrat
 - 5.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PARRMM)
- 6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Implantation d'une borne sèche sur le chemin d'Ayers Cliff
 - 6.2 Centrale de réponse aux appels d'urgence 911 Chaudière-Appalaches (CAUCA) - Entente intermunicipale
 - 6.3 Service incendie de la Ville de Magog – Renouvellement de l'entente de prévention incendie
 - 6.4 Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est - Modification de l'entente
- 7 **URBANISME**
 - 7.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et environnement
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – lot 4 248 389 –rue du Bord de l'eau (en même temps que les autres modifications)
 - 7.3 Droits de parcs / lot 4 822 512, rue de la Héronnière
- 8 **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier
 - 8.2 École Dominique Savio – Demande de financement pour l'implantation de bacs potagers
 - 8.3 Conformité des bandes riveraines – Embauche
 - 8.4 Règlement 2015 484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et d'autres espèces exotiques envahissantes - Nomination des préposées

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 mai 2018

9 LOISIRS / CULTURE

- 9.1 Comité de loisirs – Fête nationale – Demande de financement
- 9.2 Installation d'une sculpture métallique dans un des parcs de la municipalité
- 9.3 Journées de la culture 2018 - Proclamation
- 9.4 Journée internationale des aînés 2018 - Appui

10 ADMINISTRATION

- 10.1 Rapport de dépenses du directeur général
- 10.2 Planification Aménagement paysager de parcs – proposition
- 10.3 Comptes bancaires – Changement de signataires
- 10.4 Service de carte de crédit Visa Desjardins – Demande de gestion de compte
- 10.5 Gala Méritas de la Ruche – Demande de commandite
- 10.6 Club de conservation du lac Massawippi – Demande de soutien financier
- 10.7 Comité Espace jeunesse - Demande de financement
- 10.8 Les jeux du Québec Estrie - Demande de financement
- 10.9 Adhésion à l'Association des dg des municipalités du Québec et inscription au congrès de la FQM

11 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12 CORRESPONDANCE

13 DIVERS

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-803

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 7 mai tel que rédigé.

ADOPTÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance du 3 avril 2018

2018-05-804

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 avec la correction suivante :

À la résolution 2018-04-780, remplacer le numéro de lot 4 248 975 par le numéro de lot 4 248 747.

ADOPTÉ

3) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

4) FINANCE

4.1 **Dépôt du rapport financier 2017**

Le rapport financier de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 est déposé et présenté par la vérificatrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, tel que l'exige le *Code municipal du Québec* (article 176.1).

Des copies du rapport sont déposées auprès du conseil après que la représentante de RCGT ait répondu à plusieurs questions se rapportant au document; les membres le reçoivent et en acceptent le contenu.

Des félicitations sont transmises par les citoyens présents dans la salle à Monsieur Serge Caron, directeur général jusqu'au 23 avril, pour la bonne santé financière de la municipalité.

5) VOIRIE

5.1 **Rechargement et pavage de la section du chemin de la Montagne s'étendant de l'intersection du chemin des Sommets à l'intersection avec le chemin Fontaine / Octroi du contrat**

Considérant l'appel d'offres lancé le 16 avril 2018 visant la réalisation de travaux de rechargement et de pavage de la dernière section à paver du chemin de la Montagne, de l'intersection du chemin des Sommets à l'intersection avec le chemin fontaine sur 1,2 kilomètre;

Considérant que ce projet est tributaire d'une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour un maximum de 50 % des coûts en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local et que l'attribution du contrat ne pourra devenir effective qu'à partir du moment où le ministère aura confirmé l'octroi de la subvention pour laquelle ledit ministère a reconnu le projet admissible dans un accord de principe et a requis la production de certains documents;

Considérant que la municipalité assumera la partie non-subventionnée des coûts du projet à même ses ressources financières internes sans emprunt;

Considérant que quatre soumissions ont été déposées le 7 mai au bureau de la municipalité et que le comité de sélection, après analyse, en fait la recommandation;

2018-05-805

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

ET RÉSOLU

Que le contrat pour le rechargement et le pavage de la dernière section à paver du chemin de la Montagne, de l'intersection du chemin des Sommets à l'intersection avec le chemin Fontaine sur 1,2 kilomètre soit accordé à Pavage Maska inc. Estrie au prix de 236 162,48 \$ plus les taxes applicables.

Que la prise d'effet de l'attribution de ce contrat soit conditionnelle à l'obtention de la subvention demandée au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports dans le cadre du dossier no AIRRL-2017-388 pour laquelle la municipalité a reçu du ministère un accord de principe le 20 février 2018.

Que le financement de la partie non-subventionnée du projet soit assumé par la municipalité à même ses ressources financières et les fonds appropriés du fonds sur les carrières et sablières établi en vertu du règlement 2008-441 relatif aux redevances des carrières et sablières et la création d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Que la directrice générale soit mandatée pour accomplir toutes les formalités utiles au complètement du dossier auprès du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports aux fins de l'obtention de la subvention et par la suite à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

5.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet particulier d'amélioration par circonscription électorale

Considérant que la municipalité devait transmettre sa demande d'aide dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale 2018-2019;

2018-05-806

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

ET RÉSOLU

Que la directrice générale de la municipalité soit autorisée à faire parvenir au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale 2018-2019 aux autorités concernées pour des travaux à exécuter sur un chemin ou une rue municipale.

Qu'elle soit aussi autorisée à accomplir toutes les formalités utiles pour rencontrer les conditions qui s'appliquent au programme de subvention en cause.

ADOPTÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Implantation d'une borne sèche sur le chemin d'Ayer's Cliff

Considérant les démarches accomplies au cours des dernières années pour implanter une nouvelle borne sèche sur l'étang situé au 1250, chemin d'Ayer's Cliff, dont le consentement des propriétaires à l'installation de cet équipement de protection incendie;

Considérant que préalablement aux travaux, il est requis d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques pour des coûts de près de 3 500 \$;

Considérant la proposition de Solution d'eau Bourgelas pour la fourniture des services de fourniture et l'implantation de cette nouvelle borne sèche pour un coût évalué à 9 050 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter à ces coûts ceux se rapportant à l'installation d'un ponceau dans le fossé longeant le chemin d'Ayer's Cliff et les coûts d'excavation pour l'ensemble de l'implantation de l'équipement pour une valeur sommairement estimée à 4 000 \$;

Considérant qu'un montant de 8 000 \$ a été inscrit au budget 2018 de la municipalité pour la réalisation de ce projet, montant insuffisant lorsqu'on le compare avec les prévisions de coûts pour le réaliser;

Considérant que, de l'avis du directeur général de la Régie de protection et prévention des incendies de l'est de la MRC de Memphrémagog, la disponibilité en eau dans ce secteur répond aux exigences du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Memphrémagog et que des aménagements plus économiques pourraient possiblement être proposés dans ce secteur ou à d'autres secteurs;

2018-05-807

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt

RÉSOLU

De ne pas procéder à l'installation d'une borne sèche sur le chemin d'Ayers Cliff sur l'étang situé au 1250, chemin d'Ayer's Cliff.

De demander à la Régie de protection et prévention des incendies de l'est, en collaboration avec le coordonnateur de la MRC de Memphrémagog, d'analyser la couverture en eau du territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et de proposer à cette dernière les endroits propices à l'aménagement d'une borne sèche, si nécessaire.

ADOPTÉ

**6.2 Centrale de réponse aux appels d'urgence 911
Chaudière-Appalaches (CAUCA/ Entente intermunicipale)**

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a, le 3 avril 2018, adopté une résolution (2018-04-790) par laquelle elle manifestait son intérêt à ce que la MRC de Memphrémagog négocie et signe en son nom une entente avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

Considérant qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

Considérant que le Conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 19 avril 2018, une résolution (174-18) autorisant la signature d'une entente avec la Centrale de réponses aux appels d'urgence 911 (CAUCA/Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

2018-05-808

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

ET RÉSOLU

D'approuver le contenu de l'entente et d'autoriser le maire et la directrice générale de Sainte-Catherine-de-Hatley à signer, pour la municipalité, l'entente intermunicipale en matière de réponse aux appels d'urgence 911, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

**6.3 Service incendie de la Ville de Magog – Renouvellement de
l'entente de prévention incendie**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et la ville de Magog ont signé une entente intermunicipale de service de prévention incendie sur le territoire de la municipalité, le 25 septembre 2017 et qu'elle se termine le 31 mai 2018 (résolution 2017-07-611);

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions de l'entente notamment en ce qui a trait à l'annexe II afin d'en uniformiser le contenu pour le bénéfice des parties concernées;

Considérant la recommandation des membres du conseil;

2018-05-809

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina courtois

ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour la municipalité, un avenant à l'entente intermunicipale de service de prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley dès que celui-ci sera transmis par la Ville de Magog.

ADOPTÉ

6.4 Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est - Modification de l'entente

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley est partie à l'entente constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « Régie incendie de l'Est »);

Considérant que les Municipalités de Stanstead-Est et de Barnston-Ouest ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a consenti à cette adhésion conformément à l'article 10 de l'entente;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente suite à l'adhésion des Municipalités de Stanstead-Est et de Barnston-Ouest;

2018-05-810

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose
ET RÉSOLU**

D'approuver l'entente modifiant l'entente constituant la Régie incendie de l'Est.

ADOPTÉ

7) URBANISME

7.1 **Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et environnement est déposé.

7.2 **Demande de dérogation mineure – Lot 4 248 389 – Rue du Bord de l'eau**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot 4 248 389 du cadastre du Québec qui souhaite voir régulariser une dérogation de 0,07 mètre de la marge de recul avant de sa résidence occasionnée par la non application des dispositions de l'article 6.5.4 du règlement de zonage 90-256 applicables dans les situations où la rue sur laquelle est implantée le bâtiment a moins de 15 mètres d'emprise;

Considérant que cette dérogation découle d'un oubli dans les calculs de l'arpenteur géomètre ayant implanté le bâtiment qui, compte-tenu du faible écart avec la norme réglementaire, ne crée pas de préjudice réel;

Considérant que l'existence même de la dérogation, si elle n'est pas régularisée, crée un préjudice au propriétaire et pourrait créer des inconvénients lors de transactions éventuelles;

Considérant l'absence de préjudice que pourrait encourir le voisinage par l'approbation de la demande de dérogation;

Considérant que la demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande de faire droit à la demande;

Considérant que personne ne s'est opposé à la demande;

2018-05-811

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel
ET RÉSOLU**

Que la demande de dérogation mineure se rapportant au lot 4 248 389 du cadastre du Québec soit acceptée.

Qu'en conséquence soit régularisée la dérogation de 0,07 mètre de la marge de recul avant du bâtiment implanté sur le lot 4 248 389 du cadastre du Québec.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au demandeur et une autre classée au dossier matricule.

ADOPTÉ

7.3 Droits de parcs - Lot 4 822 512, rue de la Héronnière

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 822 512 du cadastre du Québec;

2018-05-812

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 2 315 \$.

ADOPTÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière de la municipalité est déposé pour information.

8.2 École Dominique Savio – Demande – Implantation de bacs potagers

Considérant le projet de potager urbain de l'École Dominique Savio inspiré par les « Incroyables comestibles » de Victoriaville, l'école sollicitant la contribution de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à ce projet rassembleur pour la communauté;

Considérant que les membres du conseil, qui ont démontré un intérêt au projet ont demandé aux organisateurs une planification plus détaillée pour la mise en œuvre et le suivi du projet;

Considérant le dépôt de ladite planification auprès de la direction générale de la municipalité;

2018-05-813

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

ET RÉSOLU

De collaborer au projet de l'École Dominique Savio pour la construction ou l'acquisition de deux bacs, selon l'option la plus économique, à même le poste 0270190991 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

8.3 Conformité des bandes riveraines – Embauche

Considérant la décision prise par le conseil municipal de poursuivre la démarche de vérification annuelle de la conformité des bandes riveraines des cours d'eau de la municipalité;

Considérant les entrevues tenues les 2 et 4 mai;

2018-05-814

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Vaillancourt

ET RÉSOLU

De retenir les services de Nicholas Vachon à titre de technicien en environnement pour un contrat d'une durée maximale de 11 semaines afin d'effectuer le suivi de la conformité des rives des lacs Magog et Massawippi à la réglementation municipale et d'intervenir auprès des propriétaires de terrains où existent des bandes riveraines, le tout selon les directives de la municipalité, au taux horaire de 19\$/heure pour une semaine normale de travail de 34,5 heures.

Que selon les circonstances et le temps disponible, d'autres mandats soient confiés à Monsieur Vachon.

Que pour lui permettre de réaliser pleinement son mandat, Monsieur Vachon se voit accorder le titre d'inspecteur municipal en environnement avec tous les pouvoirs attachés à cette fonction, dont celui de pouvoir circuler sur toute propriété afin de constater de la conformité des lieux et du respect de la réglementation.

ADOPTÉ

8.4 Nomination des préposés selon le Règlement municipal 2015 484 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et d'autres espèces exotiques envahissantes

Considérant que le Règlement municipal 2015-484 prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats d'usagers et de lavage;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley doit par résolution, nommer des préposés;

2018-05-815

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

ET RÉSOLU

Que Christine Labelle, Line Comeau, Nancy Bilodeau et Josyane Mathieu soient nommées à titre de préposées à l'émission de certificats d'usagers et de lavage.

Que Christine Labelle et Nancy Bilodeau soient reconnues à titre de préposées chargées de l'application du Règlement 2015-484.

ADOPTÉ

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Comité de loisirs – Fête nationale – Demande de soutien financier

Considérant la volonté du comité des loisirs de la municipalité d'organiser le 23 juin, au parc Honoré Langlois, des activités de célébration de la fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2018;

Considérant la nécessité pour le comité d'être soutenu financièrement par la municipalité afin de pouvoir défrayer les coûts des diverses activités que le comité a inscrit au programme, dont un feu d'artifice;

Considérant la demande de soutien financier de 6 000 \$ déposée par le comité auprès de la municipalité;

Considérant la recommandation de la direction générale suite à la rencontre d'information ayant eu lieu le 3 mai dernier avec les représentants du comité des loisirs;

2018-05-816

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

D'accorder au comité des loisirs de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley un montant de 6 000 \$ sur présentation de factures, à même le poste prévu à cette fin aux prévisions budgétaires 2018, afin de soutenir la réalisation du programme des activités du comité en lien avec la célébration de la fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste 2018.

Que le dépôt d'un rapport d'activités et des pièces justificatives s'y rapportant fasse aussi partie des conditions de versement de l'aide accordée.

ADOPTÉ

9.2 Installation d'une sculpture métallique dans un des parcs de la municipalité

Considérant la proposition de monsieur Jean-François Lachance de donner à la municipalité une des sculptures qu'il a réalisées;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer l'emplacement le plus approprié pour procéder à l'installation de cette sculpture;

Considérant que la participation du personnel municipal sera requise aux fins d'assister M. Lachance lors de l'installation;

Considérant les conditions soumises par M. Lachance dans le contexte de ce don, lesquelles ont été analysées par les membres du conseil;

Considérant la proposition plus large de M. Lachance sur le positionnement artistique de la municipalité;

2018-05-817

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

ET RÉSOLU

D'accepter le don de la sculpture offerte par M. Jean-François Lachance aux conditions des documents déposés par l'artiste à la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, le 16 avril 2018.

Que l'installation de l'œuvre soit effectuée dans le parc à être précisé de concert entre le donateur et les responsables de la municipalité et qu'un montant maximal de 400 \$ soit prévu par la municipalité à même les prévisions budgétaires 2018 pour l'installation de l'œuvre.

De mandater la représentante du conseil à la culture, Mme Lina Courtois et la directrice générale afin de rencontrer l'artiste pour discuter d'une éventuelle planification stratégique de développement culturel de la municipalité et de faire une recommandation à cet effet au conseil au courant de l'année 2018.

ADOPTÉ

9.3 Journées de la culture 2018 - Proclamation

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2018-05-818

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants d'octobre à chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'organisation Les journées de la culture.

ADOPTÉ

9.4 Journée internationale des aînés 2018 - Appui

Considérant que la Journée internationale des aînés est un moment privilégié pour souligner la valeur incommensurable des personnes aînées dans notre société et que le thème de 2018, « Partenaires pour un mieux-vivre » vise à mettre l'accent sur l'importance d'associer les personnes aînées dans les projets et décisions sur les enjeux qui les concernent;

Considérant que la Table de concertation des aînés de Memphrémagog a mis sur pied un comité de travail, le « comité du 1^{er} octobre » pour souligner cette journée internationale;

Considérant que, pour la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, les personnes aînées sont une force vive de sa communauté et que plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution;

Considérant que cet événement favoriserait, outre la communauté de Sainte-Catherine-de-Hatley, une participation des associations d'aînés et l'utilisation d'infrastructures telle la salle du Centre communautaire, un espace de stationnement accessible et un permis d'alcool;

Considérant que le comité du 1^{er} octobre a sollicité l'appui du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

2018-05-819

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Sylvie Martel

RÉSOLU

D'appuyer le comité du 1^{er} octobre pour l'organisation d'un événement qui aura lieu dans le cadre de la Journée internationale des aînés, à la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley.

De défrayer les coûts en lien avec la location de la salle communautaire et l'obtention d'un permis d'alcool pour l'organisation du cocktail dînatoire offert par la Table de concertation des Aînés afin de favoriser la participation des Aînés de la MRC de Memphrémagog.

L'événement aura lieu le 2 octobre compte tenu des élections provinciales prévues le 1^{er} octobre.

ADOPTÉ

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses de la directrice générale

Le rapport de dépenses de la directrice générale est déposé et présenté.

10.2 Planification Aménagement paysager de parcs – Propositions

Considérant le projet de planification stratégique en préparation par les membres du conseil afin d'optimiser certains aspects des infrastructures de la municipalité pour en augmenter la sécurité et la notoriété, notamment;

Considérant les démarches auprès de trois fournisseurs aux fins de définir la phase I de la planification qui consiste à bonifier l'aménagement paysager de deux parcs, dont celui situé à l'entrée sud du village de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley (parc de l'Aiglon);

Considérant la soumission déposée et la recommandation des membres du conseil;

2018-05-820

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

De retenir les services de Jardins Eden aux fins de proposer et réaliser des travaux d'aménagement paysager du parc de l'Aiglon et d'une partie du parc Wilfrid Lareau au prix de 23 300\$ plus les taxes, le tout en accord avec les conditions décrites à la proposition de l'entreprise

retenue en date du 7 mai 2018 et conditionnel à l'approbation finale des croquis déposés et d'autoriser la directrice générale à signer les documents afférents.

ADOPTÉ

10.3 Comptes bancaires – changement de signataires

Considérant l'embauche madame Christine Labelle au poste de directrice générale de la municipalité (résolution 2018-02-749) et la nécessité, conséquemment, d'accomplir toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog pour procéder au remplacement du nom de monsieur Serge Caron par celui de Mme Labelle au titre des personnes signataires en lien avec les activités bancaires de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley auprès de la Caisse;

2018-05-821

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

ET RÉSOLU

De désigner Christine Labelle comme signataire, en remplacement de Serge Caron, aux divers comptes bancaires de la municipalité, celle-ci étant également désignée administratrice de l'application Accès D Affaires Desjardins.

De confirmer que madame Line Comeau demeure l'administratrice principale de l'application Accès D Affaires Desjardins.

De confirmer que madame Nicole-Andrée Blouin et monsieur Jacques Demers sont toujours autorisés par les présentes à accomplir tous les actes utiles aux fins de pouvoir permettre la transition de signataires souhaitées.

ADOPTÉ

10.4 Service de carte de crédit Visa Desjardins – demande de gestion de compte

Considérant le changement qui intervient à la direction générale de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et la nécessité de procéder aux changements en lien avec la gestion de compte de la carte Visa Desjardins émise au nom de la municipalité;

2018-05-822

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

Que la personne morale (la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley) délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins (« les cartes ») incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant ;

Nom des personnes déléguées :

Titre du poste	Nom
Directrice générale	Christine Labelle
Maire	Jacques Demers
Adjointe administrative	Line Comeau

Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ

10.5 Gala Méritas de la Ruche – Demande de financement

Considérant l'organisation annuelle, par l'administration de l'école polyvalente La Ruche de Magog, du gala Méritas qui vise à reconnaître et encourager la constance de plusieurs élèves dans l'excellence dans leurs résultats académiques et l'engagement dans leurs études et à l'égard de leur milieu scolaire;

Considérant la demande de financement dont le montant est à la discrétion du donateur, aux fins de soutenir l'organisation de ce gala qui récompense chaque année des élèves provenant non-seulement de la grande région mais aussi des élèves de la municipalité;

Considérant les orientations 2018 du conseil pour ce qui est du soutien financier à des événements et organisations;

2018-05-823

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

ET RÉSOLU

De décliner la demande de soutien pour l'organisation du gala Méritas pour l'année 2018 de l'école La Ruche.

ADOPTÉ

10.6 Club de conservation du lac Massawippi – demande de financement

Considérant la demande de soutien financier transmise le 5 avril par le club de conservation du lac Massawippi aux fins de soutenir les activités d'ensemencement de truites brunes dans le lac Massawippi;

2018-05-824

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-Andrée Blouin

ET RÉSOLU

D'accorder un montant de 200 \$ au club de conservation du lac Massawippi aux fins de soutenir les activités d'ensemencement de poissons pour l'année 2018, à même le poste 0270190991 prévu à cette fin aux prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

10.7 Demande de contribution – Comité Espace jeunesse

Considérant la volonté du comité Espace jeunesse du CIUSS-CHUS-CSSSM de favoriser l'inclusion des jeunes dans la société via l'organisation d'activités;

Considérant l'organisation de la deuxième édition du « Party Mousse » qui se tiendra le 8 juin 2018 au site du skate park de Magog et où des jeunes de la municipalité de Sainte-Catherine-pourraient participer, via leur appartenance à l'école La Ruche;

Considérant la demande de contribution financière pour un montant « jugé adéquat » afin de soutenir la tenue de cette activité;

Considérant les orientations 2018 du conseil pour ce qui est du soutien financier à des événements et organisations;

2018-05-825

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole-André Blouin

ET RÉSOLU

De décliner la demande de soutien au comité Espace jeunesse pour l'organisation du Party Mousse 2018.

ADOPTÉ

10.8 Demande de contribution – Les jeux du Québec Estrie

Considérant la demande de soutien financier présentée par les amis des jeux du Québec – Estrie en vue de soutenir les programmes *mes premiers jeux* et les prochains *jeux du Québec Régionaux*;

Considérant que la participation des jeunes à ces jeux constitue un tremplin pour le développement des jeunes athlètes de notre région et un encouragement à la relève sportive;

2018-05-826

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Andrée Blouin

ET RÉSOLU

D'accorder un montant de 100 \$ aux amis des jeux du Québec – Estrie pour le soutien aux programmes indiqués au préambule de la présente résolution, le montant devant être prélevé du poste 0270190991 prévu à cet effet aux prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ

10.9 Adhésion à l'Association des dg des municipalités du Québec et inscription au congrès de la FQM

Considérant l'entrée en fonction de la directrice générale et les exigences du contrat convenu entre Mme Labelle et le conseil de la municipalité;

2018-05-827

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose

ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux du Québec pour l'année 2018.

D'autoriser la participation de la directrice générale au congrès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec et d'en déboursier les frais afférents.

ADOPTÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

	Liste des comptes à payer	
206	*Aquatech	243,76 \$
207	*Bell Internet	32,20 \$
208	*Bell	374,71 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 276,61 \$
202	*Hydro Québec	22,38 \$
199	*La Capitale (ass.collectives mois d'avril)	944,16 \$
	*Ministère du revenu	5 678,56 \$
	*Receveur général	2 241,74 \$
197	*Régie inter.déchets de Coaticook	2 294,29 \$
	*Rémunération des élus	5 237,82 \$
	*Rémunération du personnel	12 575,23 \$
204	*Ville de Magog	22 190,67 \$
203-205	*Ville de Sherbrooke	6 759,80 \$
251	9137-6939 Québec Inc. J-P.Guertin (nettoyer fossé)	287,44 \$
246	Aquatech	280,64 \$
240	Bergeron, Julie (entretien ménager)	975,05 \$
236	Bilodeau, Nancy (remboursement de frais + congrès)	447,40 \$
234	Blouin, Nicole-Andrée (cadeau de départ M.Caron)	1 021,25 \$

Liste des comptes à payer (suite)		
235	Caron, Serge (frais de déplacement)	144,96 \$
226	Construction Couillard Ltée	27,02 \$
230	Demers, Jacques (remboursement de frais)	54,00 \$
242	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	80,00 \$
245	Distribution Marcel Laroche Inc. (bouteilles d'eau)	48,00 \$
214	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
215	F.Racicot Excavation	68,99 \$
213	FCDQ -Bureau en gros (cartouche d'encre, enveloppes)	273,97 \$
212	Fonds de l'information foncière (mutations)	28,00 \$
244	Groupe HBG Inc.	1 609,65 \$
233	Groupe Ultima Inc.	33 280,00 \$
216	Hydro Québec	21,75 \$
228	Informatique Orford	112,11 \$
243	La Capitale Assurance	1 148,56 \$
227	La Tribune (publier appel d'offre)	268,70 \$
250	Labelle, Christine (divers pour le bureau)	76,57 \$
218	Matériaux Magog Orford (tube fluo pour le bureau)	76,40 \$
247	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm)	160,00 \$
220	Mégaburo (contrat photocopieur)	18,07 \$
219	Molleur, Stéphane (déneiger trottoir du village)	62,09 \$
217	MRC Memphrémagog	12 942,00 \$
221	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$
248	Régie incendie de l'Est	70 299,44 \$
225	Régie inter.déchets de Coaticook	4 560,18 \$
	Rémunération des membres CCU	60,00 \$
239	Ressorts Charland (entretien pick up)	1 844,16 \$
222	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
231	Sani Estrie (entente ramasser ordures au camp savio)	88,07 \$
237	Services de cartes Desjardins	1 589,68 \$
223	Signalisation de l'Estrie (enseignes rues)	495,54 \$
249	Solutia Télécom (cell.de C.Labelle)	607,26 \$
241	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
238	Stanley Sécurité (alarmes bureau et salle comm.)	170,88 \$
224	Ville de Magog (entente prévention incendie)	1 686,69 \$
	TOTAL	251 456,12 \$

2018-05-828

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lina Courtois

ET RÉSOLU

Que les comptes soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont abordés au cours de cette période : des questions sont posées sur les états financiers 2017 ; une discussion est amorcée sur la sécurité à la traverse des piétons au village.

15) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21h15 sur proposition de madame la conseillère Huguette Larose.

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière